Le Livre Blanc

des territoires audacieux

La France Audacieuse

Le Mouvement des ***Territoires***

Préambule

Une part importante de la France qui se réforme, qui innove, qui prend des risques, s'exprime dans nos territoires : des entrepreneurs aux élus locaux, notre Mouvement veut leur donner la parole.

Fondé initialement à l'initiative de maires, La France Audacieuse n'est pas seulement un collectif d'élus locaux. C'est un Mouvement populaire composé de citoyens qui se reconnaissent au-delà des clivages dans une réalité trop souvent ignorée : nos territoires sont la 1ère force politique de notre pays.

Cette France qui agit au quotidien mérite d'être entendue par l'Etat et par les appareils politiques. Elle est à l'avant-garde des réformes dont notre pays a besoin. Oui, la France a besoin de cette audace des territoires pour se réformer.

La France Audacieuse a pour vocation d'entendre au plus près les Français et de porter leur voix. Elle souhaite participer au renouvellement des pratiques démocratiques pour donner davantage de place à celles et ceux qui agissent au quotidien.

La France Audacieuse c'est des centaines de maires et d'élus locaux, mais aussi des milliers de citoyens actifs qui s'engagent pour porter cette voix des territoires.

Ce Mouvement politique est ouvert à tous les Français qui préfèrent l'action aux commentaires, la réforme à la critique systématique : acteurs économiques, monde associatif, citoyens…

Nous invitons tous ceux qui veulent s'engagent dans cette voix à nous rejoindre dès à présent.

Le Comité directeur
de La France Audacieuse

Méthodologie du **Livre blanc**

Par **Delphine BURKLI**,
Maire du 9ème arrondissement de Paris
Déléguée Générale en charge des études

Les territoires sont des laboratoires, des incubateurs qui visent à créer un dialogue fructueux entre les citoyens et les élus. Nous, élus de ces territoires, au quotidien, nous expérimentons, nous évaluons, nous proposons, nous concertons pour répondre aux défis qui sont aujourd'hui les nôtres, l'éducation, l'emploi, la mobilité, la crise migratoire, la sécurité ou encore la révolution numérique.

Maires de nos territoires, nous sommes au plus près des préoccupations de nos concitoyens, nous entendons leurs besoins, leurs attentes et leurs doutes aussi.
Toutes ces voix qui émergent de nos villes et villages, c'est ce qui nous permet d'être une force de propositions pour que les réformes aient lieu dès à présent car notre pays ne peut plus attendre.

Ce livre blanc de la France audacieuse, ce sont les initiatives de Maires répartis sur l'ensemble du territoire.

Des témoignages d'actions locales issues de toutes petites communes rurales jusqu'aux plus grandes Métropoles, en passant par les Villes moyennes.

D'où qu'ils viennent, les Maires font preuve d'audace, de Guillaumes avec ses 680 habitants à Marseille avec ses 870 000 habitants.

Au total, ce livre blanc, ce sont plus de 20 initiatives qui touchent près de 2 millions d'habitants.

Sommaire

Thème 1 : Des territoires qui facilitent les échanges, la mobilité et où l'on respire :

- Instauration de la 1ère heure gratuite de stationnement dans les parkings en ouvrage.
- Construire un éco-quartier en centre-ville
- La ruralité en phase avec la transition énergétique
- Favoriser la démocratie numérique
- Lier propreté et qualité de vie
- Mis en place d'une navette maritime

Thème 2 : Des territoires qui protègent

- Un lieu unique pour l'accueil des victimes
- Un multi-partenariat pour garantir l'accès au soin.
- La Cellule de Citoyenneté et de Tranquillité Publique
- Le Big Data au service de la sécurité
- Combattre la précarité médicale
- Faciliter le maintien à domicile des séniors dans la ville
- Créer une école de formation interne à la collectivité.

Thème 3 : Des territoires attractifs pour les entreprises, l'innovation, le bien-être et la culture

- Création d'un Campus Industriel
- Le sport, levier de performance
- Oser l'apprentissage dans les collectivités locales
- Mise en place d'une mission permanente dédiée au mécénat.
- Constitution d'un pôle d'excellence scolaire et universitaire résolument tourné vers l'international
- Création d'un Bureau Municipal de l'Emploi
- Création d'un Small Business Act local

Thème 1

Des territoires qui facilitent les échanges, la mobilité et où l'on respire

Reims (51)

La première heure gratuite de stationnement dans les parkings en ouvrage

Elu de La France Audacieuse :
Arnaud ROBINET, Maire

Nombre d'habitants :
187 000 habitants

Pouvez-vous nous présenter une innovation locale que vous avez portée ?

Mettre en place la gratuité de la 1ère heure de stationnement dans les parkings en ouvrage.
Cette mesure vise à augmenter la fréquentation du centre-ville, dans l'intérêt notamment de nos entreprises et de nos commerçants, en profitant des parkings en ouvrage. Cette démarche et également une mesure éco-responsable.

Comment cette innovation se décline concrètement ?

Afin de favoriser le commerce de centre-ville, la municipalité a instauré en 2014, une heure gratuite de stationnement dans l'ensemble des 5 parkings en ouvrage de la ville (2100 places de stationnement), gérés par la SAEM Champagne Parc Auto.
L'année 2015 marque une fréquentation record pour les parkings gérés par CPA avec plus d'un million de stationnements enregistrés, une hausse de 26% par rapport à l'année précédente.
Une mesure qui a remporté l'adhésion des automobilistes, des consommateurs mais aussi des commerçants et restaurateurs qui ont ressenti la hausse de fréquentation suite à sa mise en place.

Ce dispositif est complété par un forfait soirée valable tous les jours plafonné à 2,50€.

Quels étaient ses objectifs ?

Cette démarche a pour objectif de continuer la dynamisation du commerce de centre-ville, de favoriser l'économie et l'attractivité locale.

Avec quels moyens ?

Coût de l'opération pour la collectivité : 300 000€. Somme versée par la Ville de Reims à CPA en compensation des pertes de recettes engendrées par la 1ère heure gratuite.

Cagnes (06)

Construire un éco-quartier en centre ville

Elu de La France Audacieuse :
Louis NEGRE, Maire

Nombre d'habitants :
48 941 habitants

Pouvez-vous nous présenter une innovation locale que vous avez portée ?

La métamorphose du centre-ville de Cagnes-sur-Mer se poursuit par la création d'un éco-quartier en lieu et place de l'ancien parking de la Villette.

Ce nouveau quartier se veut à la fois démonstrateur et innovant, mais également respectueux de l'histoire de Cagnes-sur-Mer, de son architecture et de son patrimoine. L'éco-quartier de La Villette va contribuer à renforcer l'attractivité du centre-ville, en créant des logements et des commerces nouveaux, en réaménageant le parc des Canebiers et la Cagne.

Ce projet a été mis au point par deux signatures de renom international qui assurent la conception de l'éco-quartier, dans un haut niveau de qualité architecturale et paysagère. Ce projet est à l'image d'une ville à visage humain, dynamique et attractive.

Comment cette innovation se décline concrètement ?

Il y a plusieurs années, la ville de Cagnes-sur-Mer a entamé sa requalification à travers diverses opérations d'embellissement et d'aménagement dont les opérations phares sur deux quartiers de centre-ville le Cours du 11 Novembre et le « Béal ».
Cette mue se poursuit au moyen des opérations structurantes pour le centre-ville notamment la création de l'éco quartier de la Villette en lieu et place d'un actuel parking.

Quels étaient ses objectifs ?

Le futur Eco-quartier de la Villette constitue la rencontre de plusieurs impératifs.L'innovation et une ambition environnementale forte ont constitué un des axes de développement de la Ville de Cagnes-sur-Mer dans leur appréhension de l'éco-quartier de la Villette. Il a été développé comme un démonstrateur environnemental qui anticipe les besoins de demain et se veut exemplaire.

Ce nouvel Eco-quartier en centre-ville, vivant, harmonieux et agréable à vivre déploiera une offre plurielle sur environ 39 400 m² de surface de plancher avec à la fois des logements offrant une mixité à la fois sociale

et intergénérationnelle , un immeuble de bureaux et 7000 m2 de surface commerciale créant 250 emplois.

Le futur projet prévoit le développement d'une circulation maitrisée et apaisée grâce, notamment, à la large place qui est donnée aux modes actifs intra-urbains (en bleu sur le plan ci-dessous). Une passerelle en franchissement de la Cagne permettra de relier le centre ville existant au parc des Canebiers.

A la place du parking actuel de 700 places en surface de la Villette, le projet prévoit la création de 800 places en ouvrages sous la forme d'un jardin suspendu servant d'écran visuel et sonore par rapport à l'autoroute.
Ce parking de 800 places comprendra 500 places privées ouvertes exclusivement au public auxquelles viendront s'ajouter 300 places « mutualisables » qui permettront de limiter le nombre de places de stationnement global dans un souci à la fois environnemental et économique.

Pourquoi la reproduire dans d'autres collectivités ?

L'éco quartier de la Villette se situe à la croisée des enjeux socio-économiques et environnementaux de la ville de Cagnes sur Mer.

Cette dernière a su prendre appui sur ce projet pour préserver son cadre de vie, son attractivité et valoriser son patrimoine environnemental.

Guillaumes (06)

La ruralité en phase avec la transition énergétique

Elu de La France Audacieuse :
Jean Paul DAVID, Maire

Nombre d'habitants :
680 habitants

Pouvez-vous nous présenter une innovation locale que vous avez portée ?

La commune de Guillaumes, petite commune rurale de 680 habitants, a décidé de réaliser un agenda 21 lancé en 2014 et de s'engager activement en faveur du climat en menant des actions concrètes pour lutter contre le réchauffement climatique.

Comment cette innovation se décline concrètement ?

Sa démarche poursuit cinq finalités essentielles :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,

- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Quels étaient ses objectifs ?

Pour mettre en œuvre concrètement ces objectifs, la commune s'est engagée à soutenir la création de trois centrales hydroélectriques sur son territoire et d'accompagner les exploitants privés qui financent la totalité des investissements. La mairie a conclu des baux emphytéotiques administratifs pour la réalisation de ces opérations sur des terrains majoritairement communaux, en contrepartie, elle perçoit des redevances forfaitaires annuelles calculées sur le chiffre d'affaires.

Avec quels moyens ?

En 2015 a été mis en service la centrale électrique du Barlatte.
En septembre 2016 ont démarré les travaux de la centrale du Grillatier sur la fleuve Var, faisant appel à des techniques très sophistiquées pour permettre, lors des crues, l'évacuation des matériaux solides accumulés en amont avec le souci de prendre en compte la biodiversité.
Enfin, une fois terminée cette opération permettra de créer un plan d'eau à l'entrée du village.

La troisième microcentrale du Riou vient, quant à elle, d'obtenir les autorisations préfectorales permettant une réalisation prochaine du projet.
Avec ces trois centrales sur son territoire, la production sera de l'ordre de 10 000 000 kw, équivalent à la consommation de 10 000 habitants, soit la population de la communauté de communes Alpes d'Azur dont dépend Guillaumes.

La réalisation de ces trois centrales permettra également d'éviter le rejet de 4760 tonnes par an de CO_2.

Pourquoi la reproduire dans d'autres collectivités ?

Grâce à ces projets représentant un investissement de l'ordre de 15 millions d'euros sans participation des collectivités publiques, la commune voit son budget conforté par des redevances importantes qui contrebalancent la baisse des dotations d'Etat, mais lui permet, également, de réaliser un projet touristique attendu depuis des décennies par les habitants, tout en contribuant à la transition écologique.

En 2017, en récompense de son action, la municipalité a reçu le diplôme des prix « Energies citoyennes 2017 », le trophée d'Or du plan climat énergie du département et le label « notre village terre d'avenir ».

9ème arrondissement de Paris (75)

Favoriser la démocratie numérique

Elue de La France Audacieuse :
Delphine BURKLI, Maire

Nombre d'habitants :
60 120 habitants

Pouvez-vous nous présenter une innovation locale que vous avez portée ?

La mairie du 9ème propose la première appli municipale dont les habitants sont les premiers contributeurs.

Comment cette innovation se décline concrètement ?

La Mairie du 9ème, en partenariat avec la start-up « Fluicity », a lancé en 2016 une nouvelle application mobile destinée à valoriser la vie locale du 9ème. Les habitants peuvent ainsi accéder depuis un fil d'actualités mis à jour en temps réel aux informations de la Mairie, des élus, mais aussi d'une multitude d'autres acteurs de la vie locale (associations, institutions culturelles...).

Ils peuvent également répondre à des mini-sondages, partager des idées directement avec les élus ou envoyer des signalements d'actions à mener dans leur quartier.

Cette application est à l'image des habitants du 9ème qui veulent des services publics de qualité, être informés instantanément et très précisément, mais qui veulent également du divertissement, car n'oublions pas que dans le 9ème c'est à la fois la silicon valley à la française et sopi (South Pigalle) !

Quels étaient ses objectifs ?

L'objectif poursuivi avec cette appli est véritablement de transformer la ville à partir des usages et de répondre ainsi au désir des habitants de personnalisation de la ville, d'avoir une ville à leur mesure, de faire du local avec un outil global.

Pourquoi la reproduire dans d'autres collectivités ?

L'innovation principale de cette appli, est que la Mairie du 9ème en donne les clefs à ses contributeurs associés qui peuvent publier des articles, des billets d'humeur directement sans validation préalable.

9ème arrondissement de Paris (75)

Lier propreté et qualité de vie

Elue de La France Audacieuse :
Delphine BURKLI, Maire

Nombre d'habitants :
60 120 habitants

Pouvez-vous nous présenter une innovation locale que vous avez portée ?

La Mairie du 9e arrondissement a mis en place un système de collecte et de recyclage des mégots de cigarette.

Comment cette innovation se décline concrètement ?

A travers l'installation de cendriers sur l'espace public et une communication sur le recyclage des mégots de cigarette, inciter les fumeurs à ne plus jeter leurs mégots sur l'espace public et diminuer ainsi cette pollution. Les mégots sont collectés et envoyés à une entreprise de recyclage qui les transforme en plastique.

Quels étaient ses objectifs ?

Diminuer le nombre de mégots de cigarette jetés sur l'espace public afin d'améliorer les conditions de travail des agents de la propreté et de diminuer la pollution de l'eau car un seul mégot peut polluer à lui seul 500 litres d'eau. Le 9e arrondissement est particulièrement concerné par cette pollution en raison de ses quartiers de bureaux (au sud de l'arrondissement) et de ses quartiers de vie nocturne (au nord de l'arrondissement).

Avec quels moyens ?

Commande passée par la Mairie du 9e arrondissement pour l'achat et la pose de cendriers à la société SOTRALINOX, collecte hebdomadaire assurée par une entreprise de réinsertion (Naturespaces), retrait par une entreprise de l'arrondissement « Les Joyeux Recycleurs » et recyclage par TerraCycle.
Les cendriers ont été implantés fin décembre 2015

Pourquoi la reproduire dans d'autres collectivités ?

Cette expérimentation peut être diffusée partout sur le territoire, en particulier sur les espaces urbains denses. Plusieurs collectivités se sont déjà rapprochées de la Mairie du 9e à cette fin.

Théoule sur mer (06)

Mise en place d'une navette maritime

Elu de La France Audacieuse :
Georges BOTELLA, Maire

Nombre d'habitants :
1 533 habitants

Pouvez-vous nous présenter une innovation locale que vous avez portée ?

Théoule-sur-Mer, commune touristique prisée, est très fréquentée en période estivale avec une réelle contrainte en termes de capacité de stationnement et de trafic routier.

Aussi, afin de répondre à l'intérêt touristique et économique, tout en veillant à maintenir la qualité de vie exceptionnelle de ce site niché dans le massif de l'Estérel, j'ai souhaité la mise en place d'une navette maritime permettant une liaison entre Cannes et Théoule-sur-Mer. Il s'agissait d'offrir un nombre de rotation suffisant et une tarification attractive pour que la prestation soit pertinente et utilisée.

Comment cette innovation se décline concrètement ?

La Navette Maritime Estérel effectue 4 allers / retours quotidiens desservant systématiquement 4 arrêts : le port de Cannes / le port de La Napoule / le port de Théoule / le port de la Figueirette durant les 2 mois d'été. La tarification est attractive : Tarif adulte : 10€ / Enfant de 3 à 10 ans : 5€ et gratuit pour les enfants de moins de 3 ans. Cette offre permet un déplacement en toute quiétude, une approche différente de notre littoral et une action en faveur de notre qualité environnementale.

Quels étaient ses objectifs ?

L'objectif est d'encourager la mobilité et de développer des moyens alternatifs de transport sur une route du littoral particulièrement saturée en période estivale et d'offrir une nouvelle attractivité à notre territoire. En effet, cette découverte de la Côte depuis Cannes jusqu'au Port de La Figueirette par la mer a l'intérêt d'attirer tant les touristes que les habitants.

Avec quels moyens ?

La Ville de Théoule-sur-Mer a pris intégralement en charge les coûts d'exploitation de cette nouvelle offre. Suite à un appel d'offres, le service a été confié à la société maritime « Riviera Lines » pour un montant de 208.800 € HT (hors recettes de billetterie).
L'ensemble des personnels des Offices de Tourisme des villes desservies, des ports concernés ont participé à la vente des billets.

Pourquoi la reproduire dans d'autres collectivités ?

Le résultat a été très positif : plus de 17.000 traversées réalisées durant les 58 jours d'effectivité de cette prestation ce qui démontre que l'offre correspondait à une réelle attente. En outre, l'ensemble des professionnels du tourisme de Théoule-sur-Mer ont accueilli très positivement cette nouveauté en amont de sa mise en service et encore davantage après. Cette opération est donc renouvelée pour l'été 2018 sur une période plus longue (3 mois) et prévoyant deux rotations supplémentaires les vendredis et samedis soirs en nocturne jusqu'à minuit.

Cette offre apporterait une solution efficace et une nouvelle attractivité à tout notre littoral. D'ores et déjà les Villes d'Antibes et de Saint-Raphaël ont fait part de leur intérêt. Pourquoi ne pas l'envisager également dans le cadre d'un projet à dimension européenne avec une liaison jusqu'en Italie, jalonnée par différentes zones de relai.

Thème 2

Des territoires qui protègent

Nice (06)

Un lieu unique pour l'accueil des victimes

Elu de La France Audacieuse :
Christian ESTROSI, Maire

Nombre d'habitants :
342 522 habitants

Pouvez-vous nous présenter une innovation locale que vous avez portée ?

La ville de Nice a porté la création de la 1ère Maison pour l'Accueil des Victimes. Il s'agit de ne pas laisser les victimes d'infractions pénales sur le bord de la route.

Nous souhaitons avec cette structure municipale leur proposer un accompagnement leur permettant d'être reconnues en tant que victimes en favorisant dans un deuxième temps la sortie de ce statut de victime pour reprendre leur vie quotidienne et leur redonner confiance.

Comment cette innovation se décline concrètement ?

Des victimes, qui souvent se replient sur elles-mêmes, peuvent être accueillies au sein de cette structure qui leur est entièrement dédiée. Création/maintien d'un lien social.
Cet accompagnement empathique leur permet d'avoir une écoute bienveillante. Dans le cadre de cette prise en charge, le personnel de la structure peut s'appuyer sur des policiers municipaux de la Ville de Nice.

Afin de sensibiliser les citoyens, des ateliers de sensibilisation ayant trait à l'aide aux victimes et à la prévention de la délinquance sont dispensés au sein de cette structure. Ces derniers sont prioritairement destinés aux victimes et aux personnes vulnérables :

- Ateliers sécurité séniors
- Gestes de protections pour tous
- Voyager en toute sécurité
- Gestes qui sauvent et PSC1 (prévention et secours unique-secourisme)
- Ateliers de sophrologie
- Mise en place de groupes de paroles suite à l'attentat de juillet 2016.

Quels étaient ses objectifs ?

Aller au contact des victimes d'infractions pénales qui méconnaissent la procédure judiciaire et les dispositifs de prise en charge qu'ils soient d'ordre administratif, social et/ou psychologique.

Aller chercher, accueillir, soutenir et orienter les victimes avec la mise en œuvre d'un accompagnement de proximité et individualisé.

Avec quels moyens ?

Moyens essentiellement humains avec du personnel qualifié (juristes, psychologues, travailleurs sociaux, etc.).
Mise en place de permanences tenues par des professionnels extérieurs à la collectivité.
L'ensemble de ces prestations est délivré à titre gratuit.

Pourquoi la reproduire dans d'autres collectivités ?

Il y a une grande pertinence à reproduire cette création dans d'autres territoires en tenant compte de la demande c'est-à-dire en adéquation avec la problématique délinquantielle et de la démographie du territoire.

Suite à l'attentat du 14 juillet 2016, la Maison pour l'Accueil des Victimes a été érigée en centre d'accueil des familles. Elle a favorisé l'accueil et la coordination de tous les partenaires concourant à la prise en charge des victimes de l'attentat (directes ou indirectes) ont été accueillis dans cette structure (PN, Justice, Interpol, CUMP, association d'aide aux victimes, Croix Rouge, FIVT, services municipaux…). La configuration de la structure a permis de mettre en lien l'ensemble des acteurs afin que la prise en charge des victimes se fasse dans les meilleures conditions.

Angoulême(16)

Un multi-partenariat pour garantir l'accès au soin

Elu de La France Audacieuse :
Xavier BONNEFONT, Maire

Nombre d'habitants :
45 000 habitants

Pouvez-vous nous présenter une innovation locale que vous avez portée ?

Face à la carence de l'offre de soins de premier recours dans un quartier éligible à la politique de la ville, la ville d'Angoulême a rouvert un centre médical.

Comment cette innovation se décline concrètement ?

En 2014, l'équipe municipale de la ville d'Angoulême s'est engagée dans l'accompagnement des politiques de santé, au moyen d'une délégation dédiée. Elle s'est donc saisie de la nécessité de rouvrir un centre médical dans un quartier où la forte prédominance sociale peut impliquer, faute de structure adaptée, un renoncement aux soins.

Ce centre a été possible grâce à un dispositif multi- partenarial mixant du personnel salarié de l'hôpital, du personnel salarié de la ville et du personnel libéral.

Quels étaient ses objectifs ?

Les objectifs sont ceux exprimés dans le Contrat Local de Santé d'Angoulême qui vise à « développer des conditions environnementales et sociales favorables à l'état de santé des populations, à promouvoir et garantir le respect des droits des usagers du système de santé, à faciliter l'accès de tous, et notamment des personnes les plus démunies, aux soins, aux services, à la promotion de la santé et à la prévention ».

La résorption de l'engorgement des services d'urgence hospitaliers, submergés par la « bobologie », ce qui explique en partie l'implication du Centre Hospitalier d'Angoulême (CHA) dans la démarche.

Avec quels moyens ?

La fonction secrétariat est organisée par le CHA. L'agent d'accueil, chargé d'accueillir les patients, de garantir la sécurité du cabinet et de programmer des RDV se présentant spontanément au cabinet est salarié par la ville d'Angoulême. Il collecte et enregistre les informations administratives des patients. Deux praticiens, salariés du CHA, sont présents. Les fournitures, matériels, médicaments sont pris en charge par le CHA. Les locaux, mobilier, connexions sont pris en charge par la ville.

Pourquoi la reproduire dans d'autres collectivités ?

Le Bilan annuel de la fréquentation du centre consultations médicales est prometteur : 6346 rendez-vous sur 2016.

Ce chiffre incite au développement de cette initiative nécessaire à une politique de cohésion sociale au plus près des citoyens.

Marseille (13)

La Cellule de Citoyenneté et de Tranquillité Publique

Elue de La France Audacieuse :
Caroline POZMENTIER, Adjointe au Maire

Nombre d'habitants :
869 815 habitants

Pouvez-vous nous présenter une innovation locale que vous avez portée ?

Avec la création de La Cellule de Citoyenneté et de Tranquillité Publique (CCTP), la ville de Marseille développe une justice municipale préventive de proximité.

Comme beaucoup de villes, Marseille est confrontée à des situations qui troublent l'ordre et la tranquillité publique mais n'appellent pas forcément de réponse judiciaire : petites dégradations du patrimoine municipal, occupation intempestive de l'espace public, non respect des arrêtés municipaux… Ces faits de faible gravité ne doivent pas pour autant rester sans réponse pour éviter une banalisation de la petite délinquance et contenir le sentiment d'impunité. La CCTP permet ainsi, en dehors de toute procédure judiciaire, d'apporter des

réponses rapides et personnalisée à ce type de faits y compris en cas d'absentéisme scolaire préoccupant. Elle se fonde sur les nouvelles prérogatives dévolues au Maire par la loi du 5 mars 2007 qui, sous le sceau du secret professionnel partagé, peut dorénavant connaître des situations individuelles et prescrire des mesures préventives individualisées.

Quels étaient ses objectifs ?

Outil de repérage et d'accompagnement des jeunes et des familles ne faisant pas l'objet d'une mesure judiciaire mais dont la situation est suffisamment préoccupante pour justifier une prise en charge adaptée, la CCTP permet au Maire de les convoquer afin de les rappeler solennellement à l'ordre et leur proposer une mesure de réparation et/ou un accompagnement social renforcé.

Outre un objectif évident de préservation de l'ordre et de la tranquillité publiques et de lutte contre le sentiment d'impunité, cette politique poursuit également un objectif de prévention de la délinquance au profit des individus convoqués par la CCTP, qui peuvent se faire connaître et aider du service public ou secteur associatif spécialisé dans le domaine de la prévention (aide aux devoirs, médiation familiale, prévention des conduites à risque, éducation spécialisée …).

Autant de mesures qui sont décidées en concertation avec les partenaires l'Autorité Judiciaire – laquelle se trouve par là même déchargée d'autant de dossiers potentiels, et mieux à même de concentrer ses travaux sur les dossiers délictuels et criminels.

Comment cette innovation se décline concrètement ?

La CCTP est une instance collégiale réunissant autour du Maire ou de son représentant les principaux acteurs de la lutte et de la prévention de la délinquance occupant une fonction de conseil : Délégué du Procureur de la République, représentants de l'Education Nationale, de la Police Nationale, de la Police Municipale et des services sociaux municipaux.

Une convention signée entre la ville et chacune des institutions permet un échange d'informations confidentielles sur les personnes concernées. Tous les 2 à 3 mois, sur une demi-journée, la CCTP reçoit à tour de rôle, à huis clos, une dizaine d'individus signalés par l'un des partenaires et convoqués à cet effet, le cas échéant en présence de leurs parents, afin de leur rappeler les faits qui leur sont reprochés, écouter leur réaction, leur exposer les conséquences auxquelles ils s'exposent – notamment la saisine de l'Autorité Judiciaire et l'ouverture d'un casier judiciaire – et leur adresser un ultime rappel à l'ordre solennel (art. L. 132-7 du Code de la sécurité intérieure). Ce rappel à l'ordre peut être assorti d'une obligation de travaux non rémunérés, d'un stage de citoyenneté ou d'un accompagnement par une association de prévention de la délinquance partenaire de la Ville, avec veille du service municipal de prévention de la délinquance.

Majoritairement destinée à un public de mineurs et de jeunes majeurs, la CCTP a récemment élargi celle-ci, par exemple en direction de commerçants contrevenant à la réglementation municipale en matière d'emplacements publics.

Avec quels moyens ?

- Moyens humains : une chargée de mission dédiée au sein du service Prévention de la Délinquance de la Ville de Marseille, dont le travail préparatoire est complété grâce à des temps de mise à disposition de représentants du Parquet, de l'Inspection Académique, de la Police Nationale, de la Police Municipale et du Conseil Départemental.
- Moyens financiers : le coût de base est nul mais un budget s'avère nécessaire pour financer les actions de suivi personnalisé de certains cas particuliers par des associations de prévention de délinquance.

Pourquoi la reproduire dans d'autres collectivités ?

En 3 ans, plus de 500 dossiers ont été instruits et ont donné lieu à 135 convocations pour faits d'absentéisme préoccupants, de non-respect de la réglementation municipale ou pour d'autres faits de trouble à l'ordre et à la tranquillité publics. Le modèle de la CCTP peut facilement être reproduit au sein de n'importe quelle commune : il suppose une organisation minimale pour pouvoir en réunir régulièrement les différents membres, et de se doter de l'ensemble des procédures et modes opératoires nécessaires pour agir dans le respect des règles déontologiques et juridiques en vigueur et des compétences des différentes institutions partenaires de la Ville.

Marseille (13)

Le Big Data au service de la sécurité

Elue de La France Audacieuse :
Caroline POZMENTIER, Adjointe au Maire

Nombre d'habitants :
869 815 habitants

Pouvez-vous nous présenter une innovation locale que vous avez portée ?

« Le Big Data de la Tranquillité Publique : un projet numérique innovant au service des citoyens ». Il s'agit de mettre en œuvre des technologies de pointe comme l'intelligence artificielle et le deep learning pour valoriser des données de sécurité issues de tous les acteurs du territoire concernés

Comment cette innovation se décline concrètement ?

Sur la plate-forme Big Data Appliance (BDA) d'Oracle, qui permet l'acquisition, l'organisation et le chargement d'un grand volume de

données non structurées, il s'agit de mettre en œuvre des algorithmes de deep-learning s'appuyant sur l'intelligence artificielle pour répondre à des cas d'usages métier.

L'analyse des données, d'origines diverses et de formes multiples, doit permettre de mettre en évidence des scénarii de résolution de problèmes qui n'avaient pas été envisagés avec des technologies informatiques classiques.

Quels étaient ses objectifs ?

- améliorer la sécurité quotidienne des citoyens,
- réagir plus vite, mieux anticiper, dépenser de manière plus ciblée,
- organiser une gouvernance territoriale autour d'une politique publique,
- rendre le citoyen acteur de sa sécurité grâce à une application citoyenne.

Avec quels moyens ?

- Moyens humains :
  - Maîtrise d'œuvre : sous l'autorité de l'Adjointe au Maire déléguée à la Sécurité publique et à la Prévention de la délinquance, représentée par une chargée de mission, une équipe informatique comprenant un directeur de projet, un chef de projet et un architecte applicatif ;
  - Maîtrise d'ouvrage : le Délégué Général à la Sécurité et un chef de projet utilisateur ;

- Prestataires : le titulaire du marché comprenant un directeur de projet, un chef de projet, des experts (technologie du Big Data, prévention et sécurité, experts exploitants de la plate-forme BDA, applications mobiles) et un prestataire accompagnant la maîtrise d'ouvrage pour décrire les cas d'usage et les recettes.

- Moyens financiers :
  - Autofinancement à hauteur de 300.000 €
  - 2 subventions de 600.000 € (CD13 et FEDER via la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Pourquoi la reproduire dans d'autres collectivités ?

Il s'agit de mettre le big data au service des politiques publiques en s'appuyant sur la plate-forme BDA, maintenue par Oracle de sorte à pouvoir être déployée dans un environnement de système d'information classique, mais aussi dans un environnement de cloud, qui pourrait être loué chez un prestataire.

Il s'agit de valoriser un ensemble de données présentes sur le territoire à un instant. Chaque territoire possède le même type de données classiques d'acteurs locaux. Ce premier inventaire peut être partagé avec d'autres territoires. Les projets de big data sont d'autant plus pertinents qu'ils aspirent un très grand nombre de données. Cette première base peut être complétée très rapidement avec des spécificités dépendant du lieu de lancement du projet.

Ce type de technologie pourra être appliqué à d'autres domaines : urbanisme, environnement, … En effet, la mise en œuvre de la brique de base, tant en termes d'infrastructures et de logiciels que de méthodologie, permet de traiter par réplication les données d'autres thèmes pour produire des analyses nouvelles sur des sujets classiques.

Vesoul (70)

Combattre la précarité médicale

Elu de La France Audacieuse :
Alain CHRETIEN, Maire

Nombre d'habitants :
17 152 habitants

Pouvez-vous nous présenter une innovation locale que vous avez portée ?

Afin d'entretenir un niveau qualitatif de soins et une attractivité du territoire aux yeux des acteurs de la santé, la Communauté d'Agglomération de Vesoul (CAV) a élaboré une politique santé basée sur deux dispositifs : un système d'aide aux étudiants en filière longue de santé et un plan d'aide financière aux maisons de santé.

L'Agglomération de Vesoul a décidé de prendre à bras le corps l'avenir de la santé sur son territoire. Elle souhaite en effet maintenir l'offre de santé au plus proche des besoins des habitants et développer la place des spécialités de médecine.

Quels étaient ses objectifs ?

C'est en 2013 que la CAV a décidé de mettre en place un dispositif permettant aux étudiants en médecine générale ainsi qu'en chirurgie dentaire de bénéficier d'une aide financière de 660€ par mois, de la 2ème à la 6ème année de leur cursus. Aussi, et en échange, l'étudiant s'engage par le biais d'une convention à venir exercer sur le territoire de l'agglomération à la fin de ses études, et ce pendant au moins la durée durant laquelle il a perçu l'aide financière.

Dès 2015, le dispositif a été élargi aux étudiants engagés sur des cursus moins longs dans les domaines de la santé, tels que les masseurs-kinésithérapeutes, à la seule différence que l'aide perçue est de 330€/mois. Depuis 2017, les orthophonistes sont également éligibles à cette aide.

A ce jour, 19 étudiants bénéficient ou ont bénéficié de l'aide financière de la CAV durant leurs études, dont 8 en médecine générale, 5 en chirurgie dentaire, 4 en massage-kinésithérapie et enfin 2 en orthophonie.

Avec quels moyens ?

La maison de santé est une personne morale constituée entre des professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens. Elle assure des activités de soins sans hébergement de premier recours (au sens de l'article L. 1411-11) et, le cas échéant, de second recours (au sens de l'article L. 1411-12) et peut participer à des actions de santé

publique, de prévention, d'éducation pour la santé et à des actions sociales dans le cadre du projet de santé qu'elle élabore et dans le respect d'un cahier des charges déterminé par arrêté du ministre chargé de la santé.

Selon les critères fixés par l'Agence Régionale de Santé, et afin qu'elle soit reconnue comme telle, une maison de santé doit accueillir au moins deux médecins généralistes et un professionnel paramédical (infirmier, kinésithérapeute,...).

Cela favorise notamment l'émergence de nouvelles pratiques qui répondent à la fois aux besoins des patients (proximité des soins, échanges entre professionnels de santé, prise en charge globale), mais également aux besoins des praticiens eux-mêmes (conditions d'exercice facilitées, échanges entre professionnels, etc.).

Dans ce cadre, la CAV a décidé en 2013 de participer au financement des maisons de santé pour en encourager la création. Une aide financière à hauteur de 50 000€ a été fixée par projet. Ces financements sont cumulables avec d'autres subventions déjà mobilisables comme celle de l'ARS notamment, allant jusqu'à 35 000€.

Pour autant, les étudiants gardent la possibilité de ne pas s'installer sur les communes de la CAV, et s'engagent alors à rembourser la totalité de l'aide perçue pendant leurs études dans un délai d'un an.

Pourquoi la reproduire dans d'autres collectivités ?

Un premier bilan a pu être fait en 2017, puisque certains étudiants ont terminé leurs études. Ainsi, une chirurgienne dentiste et un masseur kinésithérapeute se sont installés sur le territoire en s'associant à d'autres praticiens déjà présents sur le territoire. Deux autres étudiants effectuent des remplacements de courte et longue durée, un kinésithérapeute et un médecin généraliste.

Le Havre (76)

Faciliter le maintien à domicile des séniors

Elu de La France Audacieuse :
Luc LEMMONIER, Maire

Nombre d'habitants :
175 000 habitants

Pouvez-vous nous présenter une innovation locale que vous avez portée ?

Réalisation, par la Ville et le CCAS du Havre, d'une maison-témoin, dite « Maison Dahlia », conçue comme un espace de démonstration de solutions permettant de faciliter la vie des seniors à domicile (aménagements, domotique…).

Comment cette innovation se décline concrètement ?

De nombreux ateliers et formations sont organisés dans la Maison Dahlia et une permanence téléphonique y assure une présence de 8H30 à 16H30 pour la prise de rendez-vous préalable à toute visite.

En 2017, 271 personnes âgées ont participé aux ateliers.

Un jardin écologique, attenant à la maison, et adapté au bien-vieillir est également en cours de réalisation : le jardin permet à la fois de favoriser l'activité physique mais également de stimuler les sens et la mémoire pour lutter contre certains syndromes du vieillissement. La gestion écologique et la diversification des espèces peuvent alors être un atout pour faciliter l'entretien d'un jardin tout en permettant de minimiser les interventions physiques.

Quels étaient ses objectifs ?

Située à Aplemont, la maison Dahlia est une maison témoin, créée par le CCAS du Havre, conçue comme un espace de démonstration de solutions permettant de faciliter la vie des séniors à domicile (aménagements, domotique…).
Du fait des nombreux ateliers et formations, une permanence téléphonique y assure une présence de 8H30 à 16H30 pour la prise de rendez-vous préalable à toute visite.

Présenter des solutions innovantes (aménagements, produits, services, accès aux soins, domotique) aux personnes âgées - et à leurs familles - désireuses de vivre leur vieillesse à domicile.

Pourquoi la reproduire dans d'autres collectivités ?

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une politique municipale initiée depuis 2010 : « Bien vieillir au Havre ».
Cette politique associe les personnes âgées, les services municipaux, les professionnels de l'action sociale et de la santé, pour améliorer la vie de nos aînés dans tous les domaines : transport, habitat et urbanisme, santé et services à la personne, activités sociales et culturelles, commerces.

Elle a obtenu, en 2015, le label « Ville amie des Aînés » décerné par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le vieillissement de nos sociétés est un fait. Il est à la fois une chance : il signifie que nous vivons plus longtemps et mieux ; il est aussi un défi auquel la France, comme beaucoup d'autres pays en Europe et dans le monde, doit se préparer. Et l'ampleur de ce défi est telle que toutes les solutions doivent être étudiées. Le vieillissement est une préoccupation pour la vitalité de nos sociétés ; mais, comme tout changement technique ou sociétal d'ampleur, il peut être un facteur d'innovation et de création d'activités nouvelles et d'emplois.

Reims (51)

Créer une école de formation

Elu de La France Audacieuse :
Arnaud ROBINET, Maire

Nombre d'habitants :
187 000 habitants

Pouvez-vous nous présenter une innovation locale que vous avez portée ?

La ville de Reims a soutenu la création d'une école de formation interne au sein de la collectivité.

Comment cette innovation se décline concrètement ?

Face à l'évolution de leur environnement, les agents ayant acquis un niveau d'expertise dans leur domaine peuvent devenir formateurs auprès d'autres agents du Grand Reims et de la ville de Reims. Ils sont accompagnés dans cette démarche par le secteur formation de la direction des ressources humaines et reconnus au niveau de leur statut.

Pas de restriction quant à la filière d'appartenance, le cadre d'emplois ou le grade… Pour être retenu, l'agent doit avoir l'accord de son supérieur hiérarchique et passer un entretien avec un jury qui évalue ses aptitudes pédagogiques et le contenu de la formation qu'il présente.
Après un premier appel à volontaires en 2017, 70 agents (techniciens, administratifs, juristes, etc.) de la ville et du Grand Reims ont été sélectionnés pour concevoir et animer les premières formations.
L'objectif affiché est que cette école de formation interne puisse être certifiée.

Quels étaient ses objectifs ?

Tout d'abord renforcer la performance des agents dans la gestion de leurs tâches quotidiennes. Ensuite, favoriser une transmission des savoirs et des compétences entre agents de la collectivité. Ces deux objectifs concourent à une amélioration du service public.

Avec quels moyens ?

Uniquement la mise à disposition d'un bâtiment dédié et de matériel informatique.

Pourquoi la reproduire dans d'autres collectivités ?

Elle permet un accompagnement des agents face à la réforme territoriale et un renforcement de la cohésion des agents.

Thème 3

Des territoires attractifs pour les entreprises, l'innovation, le bien-être et la culture

La Roche Sur Yon (85)

Création d'un Campus industriel

Elu de La France Audacieuse :
Luc BOUARD, Maire

Nombre d'habitants :
53 162 habitants

Pouvez-vous nous présenter une innovation locale que vous avez portée ?

Création d'un *Campus Industriel Robotics & Manufacturing*, lieu de rencontre, de fertilisation et de collaboration des acteurs publics ou privés de la robotique, pour faire face aux mutations d'organisation liées à l'introduction de la robotique dans les processus industriels.

Tous les économistes et les prospectivistes affirment que l'utilisation massive des robots dans les processus industriels, constituera dans les années qui viennent, un défi indispensable pour améliorer la productivité et lutter plus efficacement contre la concurrence des entreprises.

Un défi car les mutations organisationnelles sont très importantes et souvent les organisations ne peuvent les surmonter et se trouvent ainsi grandement fragilisées.
Un robot peut rendre une entreprise rentable, à condition qu'il soit bien intégré, c'est-à-dire complémentaire de l'humain et porté par une économie de la connaissance. C'est exactement ici que prend place notre initiative : former, attirer voire fidéliser sur notre territoire, les talents, les chercheurs, les créateurs, les inventeurs de la filière

Comment cette innovation se décline concrètement ?

L'agglomération Yonnaise s'appuie sur cette réalité industrielle, économique et d'identification à la robotique déjà présente sur son territoire, pour la valoriser et l'amplifier.
La Roche-sur-Yon accueille sur son sol depuis des années, le n°2 mondial dans la fabrication de robots manipulant les presses d'injection plastique, le groupe SEPRO. Il produit 3000 robots par an et emploie 550 salariés dont une centaine à La Roche-sur-Yon. La ville accueille depuis plusieurs années déjà la Coupe de France et la Coupe d'Europe de Robotique.

Sur le site du *Campus Robotics & Manufacturing* vont s'implanter : le Centre International de Formation du groupe SEPRO (1500 stagiaires par an) ; le Centre Régional d'Innovation (CRI) de Proxinnov la Plateforme Régionale d'Innovation ; des Instituts de Formation comme l'école d'ingénieur ICAM ; mais aussi des acteurs de la robotique et de l'industrie.

Sur le site se développeront : des formations continues, des diplômes universitaires et professionnels, des chaires de recherche, des lieux d'expérimentation et de prototypage, des espaces d'accueil et d'hébergements, des expertises et du conseil, l'incubation de start-up. Le Campus va également développer la recherche et l'expérimentation vers l'utilisation de la robotique en agriculture, secteur important pour notre territoire. Pour cela elle collabore avec le salon TechElevage qui se tient à La Roche-sur-Yon depuis 2013, s'affirmant come le lieu régional de l'innovation en agriculture.

Quels sont les objectifs ?

Le territoire Yonnais ne cherche pas à devenir un pôle industriel de fabrication de robots, mais plutôt un pôle de formation, de recherche, de perfectionnement, de préparation et d'expérimentation pour les entreprises « passant à la robotique » et ce grâce au *Campus Robotics & Manufacturing.*
Développer une dynamique développant l'image du territoire, son attractivité, sa créativité d'emplois.

Avec quels moyens ?

C'est une synergie public-privé qui s'établie pour construire un véritable écosystème.
Le Campus verra le jour en 2018, il s'articule autour du centre de formation de SEPRO, conçu par ORYON, l'agence de développement économique de La Roche-sur-Yon. Les 1,6 millions d'euros de la construction sont portés par une SCI composée d'Oryon et de la société d'économie mixte du Conseil régional des Pays de la Loire. Le

Conseil Régional des Pays de la Loire appuie l'initiative, qui fait partie de son plan pour l'industrie du futur.

Des partenaires privés s'associent au projet : vendéens comme le groupe Cougnaud ou Fleury Michon, mondiaux comme Siemems, Airbus et Schneider Electric ou spécialistes de la robotique comme Gobio et Yaskawa.

Pourquoi la reproduire dans d'autres collectivités ?

Notre initiative consiste à amplifier, favoriser et valoriser un domaine économique que l'histoire industrielle de notre territoire y a préalablement implanté. C'est autour de cet existant que se construisent la réflexion, l'analyse d'opportunités, la synergie des acteurs publics et privés, la communication et la promotion.
Chaque territoire doit identifier le « noyau dur » autour duquel il peut développer, associer, amplifier, dynamiser et communiquer. Le campus robotique à La Roche-sur-Yon n'est pas un « ex nihilo », il prend racine dans une réalité territoriale déjà à l'œuvre.

Saint Laurent du Var (06)

Le sport, levier de performance

Elu de La France Audacieuse :
Joseph SEGURA, Maire

Nombre d'habitants :
28 919 habitants

Pouvez-vous nous présenter une innovation locale que vous avez portée ?

A Saint-Laurent-du-Var, le sport est envisagé comme un levier de performance et comme un moyen de « bien-être », de gestion de sa santé, de mise en place d'un lien social….

Comment cette innovation se décline concrètement ?

La commune s'est engagée dans une réflexion autour de l'idée que le sport pouvait répondre à une mission générale de santé pour les habitants. Après une étude des enjeux, des contraintes, des moyens humains et matériels disponibles, nous avons fait le choix de mettre en place une offre « sport santé » devant permettre aux sédentaires

laurentins (quel que soient leurs âges), de reprendre une activité physique modérée et adaptée.

Quels étaient ses objectifs ?

Offrir la possibilité aux sédentaires laurentins de prendre en charge sa vie physique tout en créant ou recréant du lien social sur le territoire de la commune ! A l'issue d'un programme de 12 semaines, les personnes auront les capacités de poursuivre leurs démarches auprès des associations ou de manière autonome.

Avec quels moyens ?

Les éducateurs du service sont présents pour accompagner, expliquer, motiver les pratiquants durant la durée du programme (12 semaines).

Pourquoi la reproduire dans d'autres collectivités ?

L'offre sport santé peut-être répliquer dans la plupart des communes de même strate. L'enjeu est de proposer une offre gratuite n'entrant pas en concurrence avec l'ensemble des associations de la Commune, mais bien au contraire, de renforcer notre dynamique sportive en offrant un service permettant aux sédentaires de remettre le pied à l'étrier de façon progressive et adaptée.

Vence (06)

Oser l'apprentissage dans les collectivités locales

Elue de La France Audacieuse :
Catherine LE LAN, Maire

Nombre d'habitants :
18 536 habitants

Pouvez-vous nous présenter une innovation locale que vous avez portée ?

Développer l'apprentissage dans les collectivités locales en permettant de conventionner avec l'Etat pour que la formation ne soit plus financée directement par la collectivité locale.

Quels sont les défis de cette innovation ?

En France, l'expérience démontre que l'apprentissage est la meilleure voie pour les jeunes d'entrer dans le monde du travail. Mais les plans de relance successifs ont été inefficaces. En 2011, on prévoyait 1.000.000 de contrats, en 2017, il y en a eu 400.000. Le nombre

d'apprentis a même reculé de 4% depuis 2010, 20% pour les jeunes les moins qualifiés.

Quels seraient les objectifs ?

Outre le fait que l'exemplarité soit une valeur sociale partagée, les collectivités et leurs élus deviendraient par l'expérience positive de l'apprentissage, les meilleurs influenceurs pour transformer la société française.

Aujourd'hui si les collectivités ne font pas assez appel à l'apprentissage, c'est pour une raison principale : cela coûte cher! Il faut en effet, pour la collectivité territoriale, financer tout à la fois la formation et payer l'apprenti.

Pourquoi développer cette initiative ?

Les avantages d'une telle mesure seraient multiples : Cela permettrait en cette période où la fin des CAE pose d'incommensurables problèmes aux collectivités, d'offrir à celles-ci une solution de substitution. La sécurisation des parcours de formation pour les apprentis serait également plus forte. Il faut savoir que 28,1% des contrats d'apprentissage sont rompus et ces chiffres passent à 48,9% dans la restauration.

Pour développer cette action, il faut également s'appuyer sur un pilotage déconcentré du plan de développement de l'apprentissage dans la fonction publique, seul à même de trouver localement des

solutions : Il faut ainsi mettre en corrélation collectivités locales et les réseaux de formations par l'apprentissage privés et publics.

Avec quels moyens ?

Les collectivités territoriales : 2.000.000 et qui couvrent 233 métiers pour les ressources humaines. Un montant similaire à ce qui a été consacré aux contrats aidés maintenant disparus, pour les ressources financières.

Quel est l'intérêt national ?

L'intérêt national est de permettre à tous d'accéder aux compétences nécessaires dans notre société et celle du futur.

Plus la France aura des jeunes performants, plus elle sera performante. La France investit dans sa jeunesse : il lui reste à offrir plus d'accueil d'apprentis et d'accompagnement : Osons l'apprentissage dans les collectivités locales !

Reims (51)

Mise en place d'une mission mécénat

Elu de La France Audacieuse :
Arnaud ROBINET, Maire

Nombre d'habitants :
187 000 habitants

Pouvez-vous nous présenter une innovation locale que vous avez portée ?

Mise en place au sein de la collectivité d'une mission permanente dédiée au mécénat.

Cette initiative vise à augmenter la participation des acteurs privés à la vie de la cité, à favoriser le développement d'une culture du mécénat, à offrir un pôle ressources et à assurer la transparence des partenariats noués. Elle s'adresse aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises.

En six ans, la ville a réussi à engager près de 180 mécènes et à accompagner 90 projets.

Depuis 2014, 1,8 millions d'euros ont été apportés par le mécénat afin de valoriser le patrimoine rémois.

Projet emblématique : la rénovation et remise en eau de la Fontaine Subé en 2016, l'un des monuments les plus importants de la ville. Un projet (650 000€) presque entièrement réalisé (94%) grâce au mécénat : financier d'une part, mais aussi du mécénat en nature et en compétence.

Quelles sont les défis auxquels elle répond :

Notre pays connaît une raréfaction de l'argent public. Par ailleurs, notre société connaît à la fois une faible implication des citoyens dans la vie de la cité mais les habitants conservent une fierté citoyenne pour leur ville. Nous avons donc cherché à soutenir notre attractivité culturelle tout en tenant compte de ces problématiques.

Quels étaient ses objectifs ?

Accroitre l'attractivité de la ville, participer à la restauration et la protection du patrimoine, fédérer les acteurs du territoire et faciliter le lancement de projet.

Avec quels moyens ?

Un équivalent temps plein au sein de la Mission « mécénat et financements extérieurs » rattaché à la direction des finances de la Ville de Reims

Le site internet de la ville, qui offre un portail consacré au mécénat, permet aussi de prendre connaissance des appels à financement de projets et renvoie les internautes vers la plateforme de la Fondation du Patrimoine où ils peuvent participer à la souscription publique.

La ville a mis en place des contreparties : goodies numériques, invitation à l'inauguration des monuments, visites VIP des chantiers, plaques près des monuments ou mur numérique des donateurs. Elles contribuent à une démocratisation culturelle et à attirer de nouveaux publics vers la culture et le patrimoine local.

Avez vous reçu un prix pour cette initiative ?

Prix du mécénat populaire 2016 dans la catégorie « mobilisation numérique » pour la restauration de la porte de Mars, classée monument historique.

Saint Germain en Laye (78)

La constitution d'un pôle d'excellence scolaire l'international

Elu de La France Audacieuse :
Arnaud PERICARD, Maire

Nombre d'habitants :
41 517 habitants

Pouvez-vous nous présenter une innovation locale que vous avez portée ?

La constitution d'un pôle d'excellence scolaire et universitaire résolument tourné vers l'international est l'une des principales initiatives portées par la ville de Saint-Germain-en-Laye, marqueur de son territoire et gage d'attractivité.

Comment cette innovation se décline concrètement ?

La ville est dotée de 19 établissements et accueille quotidiennement plus de 20000 scolaires, soit plus de la moitié de sa population (41258), un ratio inédit en France.

La ville de Saint-Germain-en-Laye est très active pour répondre aux besoins en logement des étudiants (construction de deux résidences universitaires dont une sur l'éco quartier Lisière Pereire à proximité du campus) et reste attentive à la question de leur mobilité (aménagement de pistes cyclables, mise en service du Tram 13 Express à horizon 2020 avec une station dédiée).

Quels étaient ses objectifs ?

Depuis 1952, la présence du lycée international et ses 14 sections étrangères irriguent le tissu scolaire avec la création de sections étrangères en primaire et au collège. Le Conseil départemental des Yvelines investit actuellement massivement (73M€ de travaux) sur cet établissement, première pierre de ce pôle d'excellence.

Sa consolidation nécessite la mise en réseau des principaux acteurs, au premier rang desquels figure également Sciences Po Saint Germain, le premier Institut d'Etudes Politiques créé depuis plus de 20 ans et le seul de région implanté en Ile-de-France.

Avec quels moyens ?

Des travaux de réhabilitation des bâtiments vont permettre l'accueil, dans des conditions satisfaisantes, des promotions à venir et la constitution d'un véritable campus sur le modèle anglo-saxon.

Plus généralement, la Ville appréhende de manière globale la future occupation des espaces, gage d'une interaction forte entre les acteurs de ce pôle d'excellence.

Pourquoi la reproduire dans d'autres collectivités ?

En faisant l'interface entre les acteurs de ce pôle d'excellence scolaire et universitaire et en mobilisant, si de besoin, les autres partenaires institutionnels, la Ville de Saint-Germain-en-Laye engendre ainsi, à partir d'un terreau fertile, un effet « boule de neige ».

A la recherche d'une scolarisation internationale pour les enfants de leurs cadres expatriés, les grands groupes mondialisés sont enclins à installer leur siège comme en témoignent Galileo (système européen de positionnement par satellites) et iX Blue (systèmes intelligents de navigation).

Pôle d'excellence scolaire et universitaire et *cluster* d'entreprises de hautes technologies se répondent témoignant des liens étroits entre connaissance, attractivité et développement économique.

Fécamp (76)

Création d'un Bureau Municipal de l'Emploi

Elue de La France Audacieuse :
Marie Agnès POUSSIER, Maire

Nombre d'habitants :
21 028 habitants

Pouvez-vous nous présenter une innovation locale que vous avez portée ?

La création de ce bureau consiste à mettre à disposition de la population locale un outil complémentaire d'information, de coordination et d'orientation.

Le défi était de se lancer dans la bataille pour l'emploi en accompagnant énergiquement les familles dans leurs recherches. Le territoire est sévèrement touché par le chômage, la création de ce nouveau service pour la population permet de travailler en coordination étroite avec les différents acteurs et les partenaires et acteurs de la formation.

Comment cette innovation se décline concrètement ?

Le B.M.E. accueille, informe et oriente les demandeurs mais surtout aide à identifier les projets et les parcours à venir. Il n'a pas vocation à se substituer aux organismes existants mais à dynamiser le retour à l'emploi, en accompagnant les chômeurs dans leurs démarches. Le B.M.E. permet également d'accompagner les agents contractuels de la ville dont le contrat arrive à terme afin que ces agents puissent réussir une reconversion ou un retour rapide vers l'emploi.

Une bourse au permis a également été mise en place. Ce dispositif vise à faciliter l'obtention du permis de conduire, identifié dans ce cadre comme un atout majeur pour les personnes en recherche d'un emploi, mais qui nécessite des moyens financiers importants. Une prise en charge à hauteur de 1000 € par candidat éligible est versée aux écoles de conduites partenaires du dispositif.

De nouveaux critères liés à la recherche d'emploi sont pris en compte, les candidats sont sélectionnés selon des critères d'accès à l'emploi. Il s'agit de débloquer des situations dans lesquelles l'absence de permis constitue un obstacle à l'emploi dans le projet professionnel d'un bénéficiaire.

Quels étaient ses objectifs ?

Retrouver un emploi en multipliant ses chances en s'adressant à un maximum d'acteurs locaux, spécialistes de l'emploi, souvent

découragés par les lourdeurs de pôle emploi et le manque de réactivité.

Avec quels moyens ?

Un chef de service, spécialisé dans les formations a pris la responsabilité de ce nouveau service, sous la délégation de l'adjoint au Maire en charge du personnel de la collectivité, assisté d'un équivalent temps plein et d'un mi-temps dans un local en plein cœur de ville, à proximité de tous les pôles administratifs locaux avec des ordinateurs à disposition.

Pourquoi la reproduire dans d'autres collectivités ?

Des villes comme Cany-Barville ont pu faire le déplacement et venir découvrir le fonctionnement du B.M.E. de Fécamp afin d'envisager une implantation sur leurs territoires.
De nombreuses collectivités ont pu prendre l'attache de l'adjoint pour s'assurer d'une éventuelle faisabilité dans leur commune.

Toulouse (31)

Création d'un Small Business Act local

Elu de La France Audacieuse :
Jean Luc MOUDENC, Maire

Nombre d'habitants :
471 941 habitants

Pouvez-vous nous présenter une innovation locale que vous avez portée ?

Cette initiative, portée par Toulouse Métropole, constitue une première au plan national. Signée dès décembre 2014, la Charte des marchés publics, «Small Business Act», commune à la Mairie de Toulouse, Toulouse Métropole et leurs opérateurs partenaires, s'est imposée dans la vie économique de notre territoire comme un accélérateur de croissance et un levier pour le développement économique des PME, au service de l'emploi local.
L'idée est simple, il s'agit de mettre autour de la table les représentants des acteurs économiques locaux (fédérations, groupements, pôles de compétitivité, chambres consulaires…) et de travailler avec eux sur l'élaboration de la « charte des marchés publics ».

Comment cette innovation se décline concrètement ?

J'ai souhaité que cette charte obéisse à 7 principes clés :

- garantir la performance d'achat (une fonction d'achat professionnalisée, pratiquer un allotissement adapté),
- développer l'achat durable (circuits courts, prise en compte du coût global, domaines clés de la «Smart City» : mobilité, énergie environnement, autonomie, e-services),
- encourager l'achat responsable (clauses d'insertion et qualité des conditions de travail sur les chantiers),
- simplifier, dématérialiser (mise en œuvre de bonnes pratiques facilitant l'accès des très petites entreprises),
- améliorer les conditions d'exécution des marchés (réduction des délais de paiement de la Collectivité, avance de 30% sur les marchés inférieurs ou égaux à 300 000€ à l'instar de l'État et à titre expérimental),
- améliorer la relation fournisseur et la maîtrise des risques (informations en amont, rencontres avec les fournisseurs et organisations professionnelles),
- soutenir l'innovation et accélérer la croissance sur les marchés «Smart City» (effet levier de la démarche, expérimentations, 1ère référence pour les jeunes entreprises innovantes).

Quels étaient ses objectifs ?

La finalité principale était de permettre à nos entreprises locales d'accéder davantage à la commande publique, dans le respect du Code des marchés publics et des principes de mise en concurrence.

En début de mandat, pour soutenir la formidable croissance économique et démographique de notre ville-métropole, nous avons fait le choix de l'investissement fort.

Nous voulions que cela profite d'abord au tissu économique régional et soutienne donc l'emploi local, en premier lieu au niveau des PME.

C'est aussi la nécessité de moderniser et de professionnaliser la fonction achat (dialogue avec les entreprises, optimisation du rapport qualité/prix, évaluation des prestations…) pour renforcer le rapport gagnant-gagnant pour la collectivité et les entreprises.

C'est enfin l'ambition responsable de développer les achats intégrant les enjeux environnementaux et sociaux.

Avec quels moyens ?

Tout simplement en mettant en œuvre des mesures de simplifications administratives. Les entreprises peuvent répondre aux consultations en procédure adaptée avec leur seul numéro de SIRET sur une plateforme dématérialisée. C'est aussi l'élaboration d'un contrat unique pour faciliter l'accès des PME à la commande publique en réduisant le nombre de documents à fournir.
Nous avons consenti près de **29 millions d'euros d'avances** dont 8,8 millions d'euros pour les PME.
Il fallait faciliter l'accès aux marchés publics des entreprises en les dotant de trésorerie suffisante pour démarrer l'exécution des prestations avant les premiers acomptes.

Enfin, nous avons signé une convention partenariale avec le Trésorier Payeur Général (TPG) pour réduire les délais de paiement des entreprises qui ont été divisés par 2,5 en 2 ans. On est ainsi passé de 44 jours en 2014 à 16 jours (Mairie de Toulouse) à 18 jours (Toulouse Métropole) en 2017.

Pourquoi la reproduire dans d'autres collectivités ?

Car avec plus de 3 ans de recul, les résultats sont là ! Le milliard d'investissement a été franchi l'année dernière. La dépense publique irrigue davantage l'économie locale. Près de 65% du volume financier investi va aux entreprises du territoire métropolitain. 79 % ont été investis auprès des entreprises de l'ex Midi-Pyrénées.

Notre démarche s'inscrit pleinement en phase avec les perspectives européennes et nationales (Décret du 26 septembre 2014) et peut compter sur l'appui et le relais des services du Secrétariat Général aux Affaires Régionales qui se sont engagés à mener une expérimentation nationale pour faciliter l'accès des PME, par des mesures d'assouplissement.

Le Small Business Act a clairement permis aux entreprises locales de mieux tirer parti de la commande publique. C'est devenu un véritable levier du développement économique local.

L'Appel de La France Audacieuse

Christian ESTROSI
Jean Luc MOUDENC

Délégués Généraux de La France Audacieuse

« Entendez ce message qui vient des territoires.
Sans eux, aucune réussite n'est possible pour la France »

La France Audacieuse est un Mouvement populaire composé d'élus et de citoyens qui se reconnaissent au-delà des clivages dans un réalité trop souvent ignorée : nos territoires sont la 1ère force politique de notre pays.

La fin du cumul des mandats doit conduire les Maires et plus largement les élus locaux de droite et du centre à faire entendre la voix des

citoyens. Nous savons tous que ce n'est pas les formations politiques qui peuvent nous expliquer comment gérer le quotidien.

Être élu local, c'est être pragmatique. C'est la raison pour laquelle nous refusons de nous laisser enfermer dans des positions idéologiques.

Notre responsabilité, parce que nous voulons la réussite de nos communes et de notre pays, c'est accompagner l'Etat dans sa nécessaire transformation.

Même si nous saluons les annonces nationales visant à faire confiance aux collectivités locales, nous souhaitons démontrer que les collectivités sont elles-mêmes à l'avant-garde pour proposer les réformes nécessaires pour notre pays.

Nous, élus de la France Audacieuse, pensons que notre pays doit s'inspirer de ce qui se fait dans nos territoires pour continuer à se réformer tout en améliorant la représentativité et réduire la fracture territoriale.

Nos territoires sont de véritables incubateurs au service des citoyens. C'est ce que démontre ce livre blanc en mettant en avant des initiatives innovantes qui pourraient être reproduites sur le territoire.

Ce livre blanc est un véritable appel des territoires envers l'Etat et les appareils politiques : les institutions nationales devraient davantage s'inspirer de ces initiatives locales et développer l'expérimentation.

Pour continuer le débat, nous allons maintenir notre rythme de déplacement en province, organiser des réunions publiques et surtout aller à la rencontre de tous ceux qui veulent faire avancer notre pays.

Nous serons également force de propositions sur des thèmes comme la fiscalité, l'expérimentation locale, l'agriculture, la solidarité territoriale...

Nous aurons besoins de chacun d'entre vous pour développer ce Mouvement populaire, libre et populaire. Car sans les territoires, aucune réussite n'est possible pour la France.

Christian ESTROSI Jean Luc MOUDENC

Citoyens & élus,

Soyez Audacieux !
Rejoignez le Mouvement des Territoires :

www.la-france-audacieuse.fr/adhesion

La France Audacieuse

Le Mouvement des ***Territoires***

128 RUE LA BOETIE – 75008 PARIS
contact@la-france-audacieuse.fr - www.la-france-audacieuse.fr